



# Merci Docteur !

Le 7 Février l'Organigramme d'Aix Marseille a été publié sur le site de l'établissement et transmis aux directions.

À l'occasion de cette publication, le médecin du travail, mais aussi l'ensemble de son équipe pluridisciplinaire (psychologues, infirmiers, secrétaires), tout comme les représentants des personnels siégeant à la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT), ont découvert que la médecin responsable du Service de Médecine de Prévention des Personnels (SUMPP) était démise de ses fonctions.

Ainsi, après plus de 10 ans au service de la santé des collègues d'AMU, après avoir assumé seule pendant des mois les fonctions dévolues aux médecins du travail dans un établissement de plus de 8000 personnels, c'est en observant qu'à la place de son nom figurait la mention « en attente » que la Docteur Sari-Minodier apprenait que l'établissement ne souhaitait pas la renouveler dans ses fonctions. Au-delà de la violence de la méthode que nous ne pouvons que dénoncer, se posent également des questions de fond essentielles.

En premier lieu, la réglementation précise que la formation spécialisée doit faire l'objet, a minima, d'une information, voire d'une consultation selon le motif de révocation du médecin chargé du SUMPP. Nous rappelons à ce propos que si le médecin du travail est conseiller de l'administration, il est aussi celui des représentants du personnel.

Deuxièmement, une telle décision n'est pas sans conséquence pour la communauté d'AMU et met les agents en position de vulnérabilité. Alors que le SUMPP est notoirement en sous effectif, qu'actuellement des agents en sont absents pour diverses raisons, le manque total de gestion RH pour accompagner le choix de l'établissement d'en changer de direction nous plonge dans de graves difficultés. Notre université n'a donc, à ce jour, plus de médecine du travail. Les aménagements de poste sont donc suspendus, les retours ou les prolongations de congés de longue maladie, congés de longue durée et mi-temps thérapeutique ne peuvent être traités, les aménagements pour les femmes enceintes sont suspendus, les reconnaissances de maladies professionnelles ou l'accompagnement des collègues en difficulté de santé est impossible, certains étudiants voient leurs stage bloqués et reportés avec des impacts possibles sur leur diplomation, les actions de prévention en attente pour une période indéterminée et la FSSSCT est privée de tout référent médical. Ajoutons que dans un établissement où l'employeur est censé prévenir les risques psycho-sociaux, on ne semble pas prendre en compte la souffrance et la perte de sens au travail que constituent, pour les personnels de santé, le fait de devoir laisser de nombreux collègues dans ces difficultés.

Enfin, et alors que le rapport de l'inspection générale recommande depuis 2021 que le médecin du travail coordonnateur soit rattaché directement au Président de l'établissement, cette recommandation n'est toujours pas mise en œuvre comme l'atteste le nouvel organigramme. C'était pourtant l'occasion de suivre enfin les recommandations de l'inspection générale et de montrer la volonté de l'établissement de renforcer sa médecine préventive.

Ainsi, et par delà les aspects de fond, nous, c'est-à-dire l'intégralité des organisations syndicales représentées à la FSSSCT, tenons à exprimer notre plus vive réprobation concernant le renvoi de Mme Sari-Minodier de son poste au SUMPP. La méthode employée n'est respectueuse ni de la personne, ni du travail de prévention, d'écoute et de soutien des agents effectué pendant près de 15 ans par Mme Sari-Minodier que nous remercions pour son investissement, son intégrité et sa déontologie dans des contextes souvent difficiles (origamu, sous effectif médecin, COVID, etc.).

Nous témoignons donc à Mme Sari-Minodier notre solidarité et notre reconnaissance pour l'énorme travail qu'elle a eu à accomplir, en particulier ces derniers mois.

Les organisations syndicales représentatives des personnels d'AMU